

**Délibération 2023-031**

**SEANCE DU 23 MAI 2023**

Date de la convocation : mercredi 17 mai 2023

Nombre de conseillers en exercice : 19  
Nombre de conseillers présents : 12  
Nombre de conseillers votants : 17

L'an deux mil vingt-trois, le mardi vingt-trois mai, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni en séance publique et ordinaire, au lieu habituel de ses séances, le Conseil Municipal de Saint-Sauveur-le-Vicomte, sous la présidence de Monsieur Eric BRIENS, Maire.

**Présents :** Mesdames et Messieurs BRIENS Eric, LACOLLEY Daniel, LEVOYER Thérèse, HAVARD Georges, HAIRON Josiane, RIES Stéphanie, GALLUET Bruno, LEJOLLY Annie, MAUGER Sylvie, DUPONT Joël, VASSELIN Denise, BEHELLE Anthony.

**Pouvoirs :** SOURD Annie (pouvoir à Sylvie MAUGER), ROUXEL Dominique (pouvoir à LEVOYER Thérèse), OHEIX Yoann (pouvoir à BEHELLE Anthony), BURNEL Sébastien (pouvoir à BRIENS Eric), TRAVERT Dominique (pouvoir à Denise VASSELIN).

**Absents excusés :** LELANDAIS Guillaume, LELUBEZ Marlène

**Secrétaire de séance :** GALLUET Bruno

**Objet : APPEL A PROJETS – AIDE A L'INVESTISSEMENT EN FAVEUR DES RESIDENCES AUTONOMIE**

Monsieur le Maire présente un appel à projets national à destination des résidences autonomes, initié par l'Assurance Retraite pour une aide à l'investissement qui vise à améliorer le cadre de vie, favoriser la vie sociale et le maintien de l'autonomie des résidents.

Il propose de répondre à cet appel à projets pour la catégorie 2, à savoir un projet d'aménagement et d'équipement et plus exactement la mise en place de volets roulants électriques pour un montant de 17 819.68 € (budget communal) et l'acquisition de tablettes numériques pour un montant de 1 509.60 € sur le budget de la résidence autonomie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide de répondre à l'appel à projets 2023 – Aide à l'investissement en faveur des résidences autonomie – catégorie 2 : projet d'aménagement / équipement, sur la base d'une dépense de 19 329.28 €,
- sollicite la dérogation afin de bénéficier du financement intégral de cette opération,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à cette décision.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme,

Le Maire,



Eric BRIENS